

PARIS (MPE-Média) - Le contrat stratégique de la filière nucléaire, représentant pas moins de 2 600 entreprises dont plusieurs multinationales, près de 220 000 emplois directs ou indirects sera signé lundi 28 janvier au matin au Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) par les deux ministres concernés et le Président de la dite filière. Détails.

MM. François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et M. Dominique Minière, président du Comité Stratégique de la Filière (CSF) Nucléaire, signeront lundi 28 janvier, le contrat stratégique de la filière nucléaire, apprend-on par un communiqué ministériel le jour même de la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

La filière de l'industrie nucléaire civile française est une filière intégrée, dont les activités, avec l'appui de la recherche et du développement (R&D), se structurent autour du cycle de vie du combustible, de l'exploitation des réacteurs électronucléaires et des activités de démantèlement, de gestion et de stockage des déchets radioactifs.

A ce titre, la filière nucléaire représente :

- 2 600 entreprises (85% TPE-PME),

- 220 000 emplois directs et indirects,

- 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires (dont 22% à l'export).

Conformément à l'orientation donnée par le Conseil national de l'industrie (CNI), la filière nucléaire française a élaboré un plan d'actions portant sur des projets structurants à forts enjeux et propose à l'État un contrat de filière, regroupant un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner la réalisation de ces projets organisés autour de 4 axes :

- L'emploi, les compétences et la formation,

- La transformation numérique de la filière Nucléaire,

- La Recherche et Développement (R&D) et la transformation écologique de la filière,

- L'international.

« 50 % de nucléaire à l'horizon 2035 » c'est inscrit dans la PPE

Cette signature intervient deux mois après la présentation à la presse des orientations de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie comme « un outil de pilotage de la politique énergétique de la France ». Elle a été créée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, élaborée à partir de juin 2017 en associant de très nombreux acteurs. La PPE a fait l'objet d'un débat public entre mars et juin 2018 (voir nos articles précédents en ligne).

L'objectif « 3 » de la PPE est énoncé de la façon suivante :

« Diversifier le mix énergétique : La diversification du mix énergétique passe par le développement des énergies renouvelables (EnR) et par la réduction du nucléaire.

Le Gouvernement prévoit un doublement des capacités installées en termes d'EnR électriques d'ici 2028. Pour y parvenir, la PPE décline les objectifs généraux et les mesures par énergie renouvelable : augmentation des aides financières pour la chaleur renouvelable (fonds chaleur de l'Ademe), nouveau calendrier d'appels d'offres pour les EnR électriques, consolidation de l'obligation d'achat à tarif réglementé pour le gaz renouvelable » peut-on lire dans les documents officiels présentés en novembre 2018.

« Parallèlement, le Gouvernement se fixe l'objectif d'atteindre une part du nucléaire au sein du mix électrique de 50 % à l'horizon 2035. L'atteinte de cet objectif implique la fermeture de 14 réacteurs nucléaires, dont 4 à 6 réacteurs d'ici 2028 (y compris les 2 de Fessenheim). »

« **Nous sommes devant un mur nucléaire** »,

expliquent ensemble MM. Minière et Lalonde devant EDEN



<http://www.francois-pollès.com/fr/medias/actualites/actualites/2019-02-12-01>



**IMPROVE YOUR FRENCH AND YOUR
MARKETS, FIGHT AGAINST CLIMATE
& BECOME A RAW MATERIAL & ENERGY
WITH MPE-MEDIA YEARLY NEWS & EVENTS
WIN CY SPECIAL MEMBERSHIP**

www.mpe-media.com